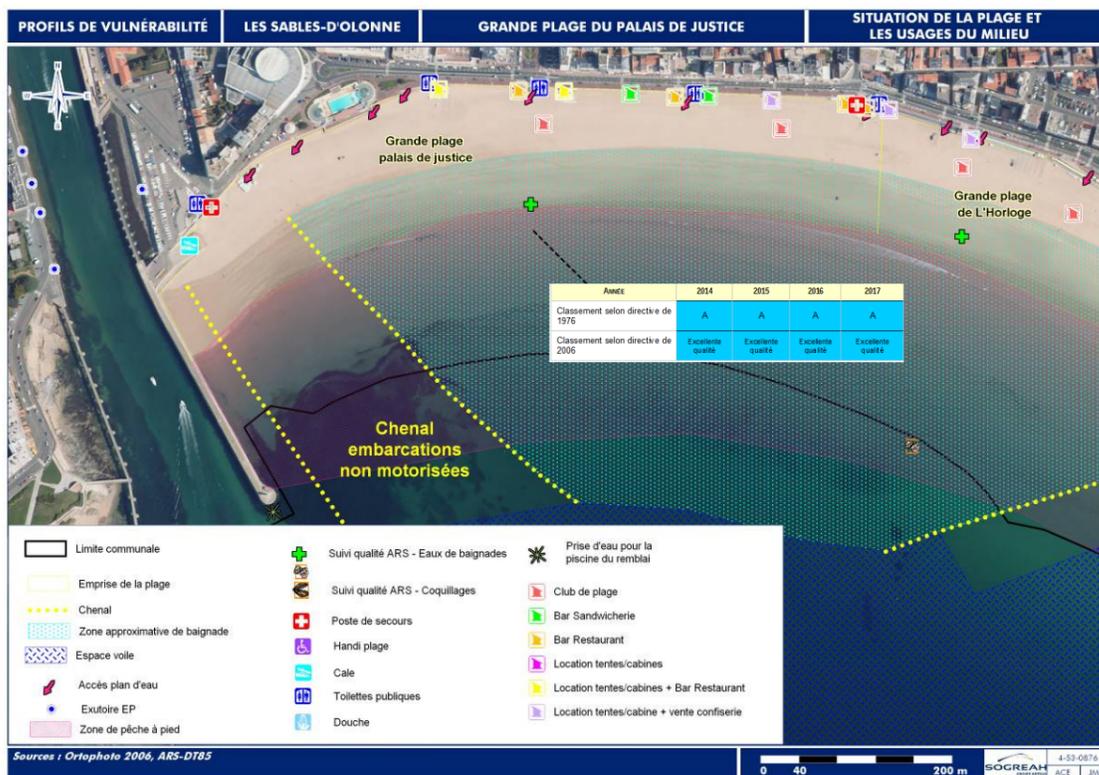


Nom du site de baignade : GRANDE PLAGE – PALAIS DE JUSTICE

Description de la zone de baignade

Nature : sable
Longueur de la plage : 1500 m (avec plage de l'Horloge)
Largeur estran : 250 à 300 m
Marnage moyen : 3.50 m
Marnage maximum : 5.60 m
Dates de la saison balnéaire : 1^{er} juin – 30 septembre
Localisation du point ARS : X : 332 959 m ; Y: 6 610 413 m (Lambert 93)
Équipement : 2 postes de secours, sanitaires, cale, chenal embarcations non motorisées, chenal embarcations motorisées.
Accès aux animaux : interdit pendant la saison balnéaire (1^{er} avril au 30 septembre).
Autres activités : jeux de plage, buvette/restauration, location de tentes/cabines, club enfants
Zone riveraine : remblais – route littorale - immeubles
Occupation du sol : Pas de bassin versant amont : réseau de collecte sur remblais
Population permanente : 15 600 (sur la commune)
Population estivale : 80 000 à 100 000 (sur la commune)
Zone d'affichage des informations : poste de secours

www.baignades.sante.fr



Qualité du milieu marin



Evolution du classement :

ANNÉE	2014	2015	2016	2017
Classement selon directive de 1976	A	A	A	A
Classement selon directive de 2006	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

La qualité de l'eau de la plage du Palais de Justice varie de bonne à excellente qualité vis-à-vis de la Directive baignade de 2006. Les 6 dernières années ont été marqués par des résultats très satisfaisants.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement eaux usées (collectif) : Surverse potentielle des eaux collectées via l'émissaire en mer de Phare Rouge, en cas d'événement pluvieux intense (pluies d'orage).

Assainissement pluvial : Un exutoire au niveau du Phare Rouge en fonction des coefficients de marées.

Apports maritimes : La vidange du port constitue un risque potentiel pour la zone de baignade.

Autres sources : Fèces d'animaux domestiques observés sur la plage.

RAPPEL : accès interdit aux chiens et autres animaux même tenus en laisse, par arrêté municipal

Propositions d'actions

ACTIONS – MESURES COMPLÉMENTAIRES	PROGRAMME DE RÉALISATION
Suivi qualité des déversements de Phare Rouge (en temps de pluie) (déclenchement de la pompe à hélice)	Fait
Risques liés aux marées : Campagnes complémentaires d'analyse des eaux de baignades par coefficients élevés	Juillet 2018

Gestion des pollutions à court terme

Mise en œuvre du plan de gestion active basé sur 3 seuils de déclenchement, associés à des analyses rapides et/ou conventionnelles conduisant à 3 niveaux d'actions, dont la fermeture de la plage en cas de dépassement des seuils ANSES.

Gestionnaire : Mairie des SABLES D'OLONNE / Service Institut Sports Océan

Contact : Tél : 02 51 95 15 66

